



Il était une Foy

Juillet 2020

N°49

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Le lancement de ce nouveau mandat n'est

pas « classique » : nous avons dû gérer l'impact de la crise sanitaire sur notre quotidien pendant plusieurs mois !

Nous avons donc attendu les résultats du second tour des élections municipales en juin pour pouvoir enclencher les procédures de mise en place de notre Communauté de communes Cœur de Garonne.

Le 16 juillet dernier, un nouveau bureau (Président et vice-présidents) a été élu par le Conseil communautaire. La première réunion des 87 conseillers constituant l'assemblée communautaire se tiendra le 23 juillet.

Je profite de cet éditorial pour vous rappeler toute l'importance d'appartenir à une Communauté de communes de nos jours. Nous n'aurions pas pu, par exemple, financer une crèche ou bien un second terrain de grand jeu avec le simple budget de la commune. Il en est de même pour les services tels que le ramassage des ordures ménagères ou encore l'entretien de la voirie.

L'implication des conseillers municipaux et communautaires dans les instances de l'intercommunalité (Bureau, Conseil communautaire et commissions) devra être à la hauteur de nos attentes.

En effet, gérer l'intercommunalité, c'est aussi être à votre service, c'est prendre des décisions qui auront un impact sur la commune. Nous vous informerons très régulièrement.

Passez de très bonnes vacances, profitez de vos proches et de vos amis, prenez bien soin de vous.

Votre Maire,
François Vives

Bienvenue...

aux nouveaux commerçants



Nadia Dupire et son équipe



L'Institut des Sens ouvre en juillet au 6 avenue du 11 novembre 1918.

Le confinement a malmené les deux nouvelles commerçantes du village, mais nous sommes heureux de voir que leur projet avance.

« La Bonne Recette » (ou « Chez Nadia »...)

Nadia, c'est Nadia Dupire qui arrive de Saint-Lys où elle a tenu La Brasserie des Sports entre 2012 et 2016. Elle a ensuite décidé de fonder une activité traiteur « Les Marmites en Folie » pour mariages, réunions de famille, événements sportifs....

Mais, même si son activité traiteur fonctionne toujours, le contact avec les clients lui manquait et juste avant le confinement, Nadia a repris le restaurant du cœur de village, le rebaptisant « La Bonne Recette ». Car ce qui est primordial pour Nadia, c'est le bien manger et le plaisir de ses clients. Elle propose une cuisine française traditionnelle avec un grand choix de plats préparés à base de produits frais. Maintenant rouvert au public, le restaurant « La Bonne Recette » vous accueille tous les midis sauf le dimanche et dès le matin pour votre café !

La Bonne Recette, Chez Nadia :

05 62 78 34 92

Les Marmites en Folie : 10 rue des Magnolias, 31470 Fonsorbes, 06 47 08 14 14.

L'Institut des Sens

Originaire de L'Isle en Dondon, Marie Serres s'est installée récemment dans notre commune pour créer « L'Institut des Sens », institut de beauté-boutique, à la place de l'ancienne épicerie. Le confinement a bien retardé les travaux et son installation mais elle espère pouvoir ouvrir le 18 juillet. Des portes ouvertes seront proposées pour vous faire découvrir les lieux. Avant d'arriver à Sainte-Foy, Marie a été auto-entrepreneuse et gérante d'institut, boutique et spas. Elle utilise exclusivement des produits français et si possible locaux. En plus des soins visage, corps, épilation, maquillage, ongles semi permanents, elle proposera de la balnéothérapie. Une partie de son activité sera dédiée aux enfants : soins adaptés, ateliers ludiques, anniversaires, maquillage.

Son commerce comprendra également une boutique cadeau : parfums d'intérieur, bougies, thés, tisanes, compléments alimentaires, bijoux acier et inox....

L'Institut des Sens : 05 82 95 21 00

www.institut-des-sens.com

Dans votre journal de juillet...

Vivre à Sainte-Foy > Page 2

Une éducatrice d'animaux de compagnie

Vivre à Sainte-Foy > Page 5

La fibre optique arrive !

Action Municipale > Page 6

Rentrée scolaire

Actualités > Page 3

Un paysan-meunier à Sainte-Foy

« **Animalement +** »

Une éducatrice professionnelle d'animaux de compagnie

Installée à Sainte-Foy depuis 2015, Juliette Paris est éducatrice professionnelle de chiens de compagnie spécialisée en rééducation comportementale.

Elle propose un accompagnement individuel et personnalisé pour l'éducation bienveillante de votre chien ainsi que la résolution de problématiques liées à ses éventuels comportements gênants.

Intervenante certifiée PECCRAM (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident par Morsure), Juliette anime également des ateliers ludiques et éducatifs intégrés dans un programme complet de prévention des risques canins destiné aux enfants de 4 à 10 ans. Les enfants constituent en effet la

population la plus exposée aux blessures par morsures.

Les chiens sont plus de 7 millions en France, c'est l'animal que les enfants rencontrent le plus fréquemment. Les accidents peuvent être évités par l'apprentissage de quelques règles simples, de gestes et de comportements à avoir ou à proscrire, et la connaissance du langage canin, pour permettre de se côtoyer en toute sécurité et sans appréhension.

Elle intervient en EHPAD avec sa chienne Loli (certifiée chien visiteur) pour des animations en groupe ou des visites individuelles en chambre visant à améliorer le bien-être des pensionnaires.

Spécialisée en médiation asine, Juliette propose aussi des séances de médiation animale auprès de



Juliette Paris, intervenante certifiée PECCRAM et Loli, chien visiteur

publics présentant des difficultés d'adaptation. Ces séances s'inscrivent dans le cadre de projets d'accompagnement et de relation d'aide au travers d'une approche éducative, thérapeutique et pédagogique possible avec ses cinq ânes.

Prochainement, Juliette va proposer des massages canins pour le bien-être de votre chien et des soins coopératifs animaliers pour rendre les soins du quotidien plus faciles (certification en cours).

Contact : 06 72 11 79 65 ; FACEBOOK : ANIMALEMENT +

Fermeture estivale de la mairie et de la poste

- La Poste de Sainte-Foy sera fermée du 24 août au 5 septembre 2020.
- La mairie sera fermée les samedis matin en juillet et août. Réouverture prévue le samedi 29 août.

Centre COVID Remerciements réciproques...

Les médecins nous ont fait part d'un retour d'expérience très positif sur les moyens mis en place dès le début de l'épidémie :

« Aucun cas de contaminé dans la salle d'attente du centre COVID, des tests PCR effectués en toute sécurité et surtout une super cohésion et de la solidarité entre la mairie, les cabinets alentours, le laboratoire et les paramédicaux, le conseil de l'ordre... »

La municipalité remercie à son tour les équipes médicales pour leur dévouement lors de ces mois de crise sanitaire.

Assistants Maternelles Une MAM à Ste-Foy

MAM'ini récré, a ouvert ses portes le 25 mai 2020, au 6 avenue du 8 mai 1945. Une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) est une maison qui peut regrouper de 2 à 4 assistantes maternelles dans un lieu aménagé et sécurisé pour l'éveil, l'épanouissement et le bien être des tout petits. Trois assistantes maternelles (Meritxell, Nathalie et Anne), qui exerçaient à Sainte-Foy depuis de nombreuses années avaient, depuis trois ans, l'envie de partager leurs expériences dans un lieu dédié aux enfants. Ce projet qui leur tenait à cœur a pu voir le jour quand elles



ont enfin trouvé à louer la maison idéale au cœur du village. Cette structure peut accueillir aujourd'hui jusqu'à 12 enfants.

Elles vous recevront avec plaisir pour des informations complémentaires. **Vous pouvez les contacter au 05 32 60 63 85.**



Installation de la place handicapée devant la chapelle.

Marché de plein vent du dimanche De nouveaux commerçants

Le marché continue de s'agrandir avec maintenant 11 commerçants.

Venez découvrir :

- La savonnerie artisanale Mabala's de Bonrepos sur Aussonnelle une fois par mois (05 juillet, 02 août, 20 septembre, 11 octobre)
- Christophe Martres et sa farine bio, le 2^e dimanche du mois
- Un bouquiniste, tous les dimanches

Respect des gestes barrières toujours en place au moment de la rédaction de ce numéro.

Accessibilité cimetière de la Salvetat Une action qui complète la réfection de la chapelle

Le décret concernant l'accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) et la loi « zéro phyto » ont conduit à un réaménagement de l'accès du cimetière de la Salvetat. L'entrée, pentue et gra-

villonnée, a été traitée en plaques enherbées pour permettre aux véhicules de pénétrer dans l'enceinte du cimetière. Une place de stationnement a été matérialisée près du porche de la chapelle.

Rentrée scolaire 2020

Quatre classes maternelles

Les 4 classes de la maternelle sont confirmées pour la rentrée scolaire 2020.

Même si un nombre important d'enfants de la grande section entrent au CP, l'école maternelle Jean-Baptiste Clément comptera toujours 4 classes à la rentrée de septembre.

L'effectif est à ce jour de 79 élèves, mais dès le mois de mars, comme

la situation sanitaire lui permettait de le faire, François Vives, maire de la commune, s'opposait à toute fermeture de classe.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Respaud, contacté par M. Delcouderc, adjoint aux écoles, a confirmé la décision du Conseil départemental de l'éducation nationale de maintenir la totalité des classes pour 2020-2021.

Internet haut-débit Indispensable

Pour vous tenir informés, consultez régulièrement le site dédié au déploiement de la fibre optique.

En juin 2018, nous avons inauguré les armoires techniques Chemin du BARRAT pour permettre la « montée en débit internet », autrement dit de travailler sur internet avec des temps de réponses acceptables de votre ordinateur.

Cette amélioration du débit internet était nécessaire et indispensable tant pour le développement de la commune, des entreprises et des associations que pour les familles et les enfants.

La période de crise sanitaire que nous traversons démontre tous



les jours l'utilité de la mise en place de ces équipements.

La prochaine étape sera l'arrivée de la fibre optique dans chaque foyer. Le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique met à votre disposition un site qui vous permet de suivre l'avancement du déploiement : <https://hautegaronnenumerique.fr/>

A ce jour, la commercialisation pour Sainte-Foy de Peyrolières est prévue en septembre 2022.

Sécurité

Zone à 30km/h du centre bourg

Les travaux de marquage au sol ont été réalisés en juillet. Les panneaux de signalisation seront mis en place ultérieurement.



Les « taxes ménages » et le budget communautaire

Des impôts stables

Qu'en est-il de ces trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) pour les Foyers ?

Dans la loi de Finances 2018, le gouvernement a annoncé la suppression de la taxe d'habita-

tion (TH) en deux étapes : pour 80% des contribuables la suppression est définitive en 2020, pour les 20% restant ils paieront progressivement 70% en 2021, puis 35% en 2022 et enfin 0% en 2023.

La suppression de la TH est une des raisons qui participe à la

décision de la commune et de la Communauté des communes (CC) de ne pas faire évoluer les taux des taxes en 2020. Il faut rappeler que chaque année, l'état fait progresser de 1% environ la valeur locative brute qui est la base de calculs pour les taxes Habitation et Foncier Bâti.



Sur une base moyenne, cela représente de l'ordre de 7€.

Le conseil municipal a décidé lors du conseil du 17 juin de ne pas augmenter les 3 taxes.

Taux votés en 2020 inchangés	CM du 17 juin 2020 Commune Ste-Foy	CC du 03 mars 2020 CC Cœur de Garonne	Cumul	Moyenne Départementale en 2018
Taxe Habitation	18,33%	10,61%	28,94%	25,13%
Taxe Foncier Bâti	19,17%	1,19%	20,36%	22,41%
Taxe Foncier non Bâti	76,51%	7,70%	84,21%	103,34%
TEOM Taxe Enlèvement Ordures Ménagères		14,50%	14,50%	

Mairie

De nouveaux visages

A votre service, pour faire fonctionner, entretenir, gérer notre village, ils nous ont rejoint dernièrement...

Philippe BOUTRY est le nouveau responsable du service technique. Il a une grande expérience de ce métier, pratiqué dernièrement dans la commune d'Eaunes. Il aura, entre autres comme objectif, de transférer l'équipe technique dans ses nouveaux locaux.



Nicolas MERESSE, était déjà dans nos murs depuis quelques mois comme contractuel. Il apportera toutes ses compétences, en particulier sur le montage financier des projets majeurs prévus sur ce mandat. Il a été un des agents très actifs dans la période de crise sanitaire que nous avons traversée.



Fanny ALPHAND vient renforcer l'équipe entretien au travers d'un contrat aidé. Elle travaillera sur les différents bâtiments communaux dont les écoles.



Urbanisme

La révision du PLU est toujours en cours

Nous vous rappelons que le cahier de concertation est ouvert et disponible au service urbanisme de la mairie depuis le mercredi 28 novembre 2018.



Arrêté de catastrophe naturelle sécheresse

Une alternance de périodes sèches et très pluvieuses a ponctué l'année 2019, en particulier de février à décembre 2019. 11 demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été enregistrées en mairie. La demande a été transmise en préfecture.

La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr
Horaires d'ouverture : **Lundi et mardi** : 14h - 17h30. **Judi** : 8h30 - 12h et 15h - 19h
Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h. **Samedi** : 8h30 - 12h. Fermé le mercredi
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72
Imprimé sur papier PEFC. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, le Comité communication : Dominique GUYS, Carole CALL, Antoine KAUFFESEIN, Véronique PORTE, Amandine DELPECH, Joëlle ESCALLE, Pascal DELCOUDERC et Isabelle ROQUEBERT. Coordination : Sylvie DUPIN

Un paysan-meunier à Sainte-Foy

Un agriculteur local à la recherche d'une production responsable

Passé en bio en 2015 et après avoir fait l'acquisition de son moulin en 2019, Christophe Martres, agriculteur à Sainte-Foy, s'inscrit dans la démarche de céréaliers visant à cultiver des variétés anciennes pour la commercialisation et la transformation locale.

C'est dans un contexte très particulier qu'il a commencé la commercialisation de sa farine bio (blé vieux, blé tendre et sarrasin) sur sa ferme du Monge. En effet, pendant le confinement, la pénurie momentanée de farine dans les rayons des supermarchés et la recherche de producteurs en circuit court ont accéléré la demande des consommateurs.

Vous trouverez dorénavant la farine du Moulin de Monge : au



marché de plein vent le deuxième dimanche matin du mois, dans le pain bio de la boulangerie et dans la pâte à pizza d'Amélie. Sinon vous pouvez l'acheter

directement au Moulin. A l'automne, Christophe proposera également des lentilles.

Un paysan-meunier à Sainte-Foy, cela ne se loupe pas !

Ô Moulin du Monge

06.13.88.42.02

Vente directe sur commande :
Lieu-dit Le Monge, 2700 Route de Lombez à Sainte-Foy.

Histoires d'école...

Avec l'épidémie COVID-19, la salle du conseil municipal retrouve sa fonction initiale

En 1885, la mairie se trouvait à l'étage, comme les appartements des enseignants. Le rez de chaussée était réservé aux deux salles de classe : l'une pour l'école des filles, l'autre pour l'école des garçons.

Un siècle plus tard, les deux salles étaient réparties entre «grands» et «petits» : CP, CE1 et GS occupant la salle du conseil municipal actuelle, tandis que l'autre salle accueillait CE2, CM1 et CM2.

Puis une classe maternelle a pris la place des CP/CE1 qui ont traversé le hall d'entrée tandis que les plus grands avaient cours à l'étage.

La classe de maternelle a encore utilisé les locaux pendant une année avant de rejoindre les élèves de l'élémentaire à l'ancien presbytère rénové en Ecole Jules Ferry.

Les salles du bâtiment ont reçu de nouvelles affectations, mais clin d'œil au passé, aujourd'hui à cause de l'épidémie COVID-19, ce sont des CM2 qui utilisent la salle du conseil...!!



Monographie de M. Dauriac



Salle du conseil transformée en salle de classe pour CM2



Manifestations culturelles et associatives

Des fêtes pour cet été ?

Les manifestations prévues en juillet et août ont dû être annulées (Fête du Cheval et des Tracteurs) ou reportées à 2021 (Cœur Estival, Sainte-Foy de France).

Le Forum des Associations aura bien lieu le 6 septembre mais aucune décision n'est encore prise en ce qui concerne le repas du forum.

Pour ce qui est de la fête locale, c'est le conseil municipal du 29 juillet qui décidera de la maintenir ou pas.

Consultez le panneau lumineux et le site internet pour suivre l'évolution de la situation sanitaire et les dates de reprise des activités associatives et culturelles.

Mobil home et résidences mobiles Sur un terrain de camping, oui ! Mais sur votre terrain, non !

L'implantation des habitations légères de loisir (HLL) : yourtes, tipis et des résidences mobiles de loisir (RML) : mobil homes, caravanes, tiny house est encadrée juridiquement par la loi ALUR (décret du 27 avril 2015).

Les HLL relèvent du droit commun des constructions - article R. 111-40 du Code de l'urbanisme. Leur implantation est soumise à déclaration préalable ou permis de construire selon leur superficie.

Quant aux RML- article R.111-41 à 46 du Code de l'urbanisme-



leur installation est simplement interdite, quelle que soit la durée envisagée, en dehors des lieux prévus à cet effet. Il s'agit d'un délit, dont la répression est prévue par le Code de l'urbanisme (article L. 610-1).

Entretien des fossés

Attention aux orages d'été !

Les orages d'été sont souvent accompagnés de fortes pluies, et certains fossés n'ont pas la capacité d'évacuer ces importantes quantités d'eau.

Si vous ne voulez pas subir les désagréments liés aux débordements intempestifs du fossé situé devant votre habitation, rappelez-vous que chaque riverain est tenu d'entretenir son propre fossé et de veiller au bon écoulement des eaux.

Dégagez les entrées et sorties de buses, évacuez les branchages et

les feuilles accumulées, coupez les herbes trop envahissantes, mais respectez leur biodiversité. La faune et la flore des fossés et des berges peuvent être extrêmement riches. Le désherbage chimique est interdit.

L'entretien des fossés qui remplissent des fonctions d'intérêt privé (drainage) et d'intérêt général (décantation, épuration des eaux, habitats pour la faune et la flore) est règlementé par l'article 640 du code civil.



Dépôts sauvages...

...vous risquez une forte amende !

Des déchets sont déposés régulièrement et illégalement sur le terrain communal situé derrière les terrains de grands jeux.

Rappel de la loi : l'article L632-1 du code pénal, repris par l'article R. 541-76 du Code de l'environnement, punit d'une amende le fait de déposer, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par

l'autorité administrative compétente, des ordures de quelque nature qu'elles soient (plus de 1500€ et une obligation de remise en état).

Cette amende est majorée si ces déchets ont été transportés à l'aide d'un véhicule.(article R635-8 du même Code, repris par l'article R. 541-77 du Code de l'environnement).

Sécurité

Echafaudages sur la voie publique : protégez-vous !

Vous avez l'intention de refaire votre façade ? Un échafaudage ou toute autre installation empiétant sur le domaine public est nécessaire ?

Votre responsabilité est entièrement engagée et vous êtes passible d'une amende si vous n'avez pas déposé en mairie, 15 jours avant le début des travaux,

une simple déclaration de permission de voirie. Si vos travaux nécessitent une modification de la circulation sur la voie, un arrêté de circulation est indispensable. Dans tous les cas, une signalisation appropriée doit être mise en place.

